

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHÂTEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX-SUR-SAÔNE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre SYLVESTRE, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Pierre SYLVESTRE, Maire.
Mesdames : MAIGROT Joëlle, FLIELLER Catherine, Adjointes.
Monsieur Philippe CASSAGNE, Adjoint.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Adrien, DURUPT Jacques, FAUCHON Flavien, LORRAIN Jérôme, METTOT Julien, MUNIER Hélène, PETITCOLIN Aurore, REBILLOT Sylvain.

ETAIENT ABSENTS :

Madame Michèle MAGU a donné pouvoir à Monsieur Pierre SYLVESTRE, excusée.
Madame Laly LECLAIR a donné pouvoir à Monsieur Sylvain REBILLOT, excusée.
Madame Lydie BREGIER, excusée.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Catherine FLIELLER.

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Madame Isabelle FORT.

Date de convocation : le 02 juillet 2020.

Avant de commencer à délibérer sur les différents sujets inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à respecter une minute de silence, en mémoire de Josselin BREGIER, décédé prématurément le 04 juillet 2020.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 25 juin 2020, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

ORDRE DU JOUR

1. Délégations du Conseil Municipal au Maire : rapport des délégations.
2. Elections sénatoriales du 27/09/2020 : désignation des délégués du Conseil Municipal et leurs suppléants.
3. Élection des représentants du Conseil Municipal au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales.
4. Syndicat Mixte pour l'Informatisation communale : élection du délégué communal.
5. Commission locale d'évaluation des charges transférées : appel à candidature.
6. Commission communale des impôts : proposition d'une liste de commissaires.
7. Budgets Primitifs 2020 : Budget Général- Budgets annexes.

Informations diverses.

Questions diverses.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retirer au présent ordre du jour le sujet suivant :

- ✓ Commission communale des impôts : proposition d'une liste de commissaires.

En effet, suite à un appel à candidature auprès de la population, seules 3 personnes se sont inscrites pour le moment, la commune doit présenter 12 titulaires et 12 suppléants.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette modification apportée à l'ordre du jour.

2020-07-10-1- Délégations du Conseil Municipal au Maire : rapport des délégations.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2020-06-04-17 en date du 04 juin 2020,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision prise dans le cadre des délégations au Maire : passation des marchés d'un montant inférieur à 40 000€ H.T :

Avenant n° 1- Lot n°4- Marché « accessibilité ».

Nom de l'entreprise : NICOLETTA FANTONI-88800 VITTEL.
Nature de la prestation : reprise des plafonds WC PMR + en regard de la trémie.

Montant initial du marché public :

- Montant HT : 2475,00 €
- Montant TTC : 2970,00 €

Montant de l'avenant n°1 :

- Montant HT : 806,70€
- Montant TTC : 968,04€

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 3281,70€
- Montant TTC : 3938,04€

Avenant n° 1- Lot n°6- Marché « accessibilité ».

Nom de l'entreprise : CUNIN-88140 CONTREXEVILLE.
Nature de la prestation : Fourniture et pose d'un vidoir mural y compris grille porte seuil.

Montant initial du marché public :

- Montant HT : 1640,00 €
- Montant TTC : 1968,00 €

Montant de l'avenant n°1 :

- Montant HT : 816,00€
- Montant TTC : 979,20€

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 2456,00€
- Montant TTC : 2947,20€

■

Concessions accordées au cimetière communal.

1 concession de 10,00 m²- Durée : 15 ans à compter du 10/06/2020- Prix : 100,00€.

2020-07-10-2- Élection des représentants du Conseil Municipal au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales.

La commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour les agents actifs (9 actifs).

Diverses prestations sociales sont proposées par le CNAS pour les agents
Il s'agit d'un organe équivalent au Comité d'entreprise du secteur privé.
En effet, les agents des trois fonctions publiques, fonctionnaires ou contractuels, disposent d'un droit à des prestations sociales servies par l'employeur.

Le coût par agent actif est de 212€, par agent.

Le Conseil Municipal doit désigner, pour les 6 années à venir, un élu qui sera le délégué afin de représenter la collectivité auprès de cet organisme.

Un agent communal sera également désigné par Monsieur le Maire afin de représenter le collège des agents.

Madame Catherine FLIELLER se porte candidate.

A obtenu pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Madame Catherine FLIELLER

Quatorze voix (14)

Madame Catherine FLIELLER ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été proclamée élue pour représenter le Conseil Municipal en qualité de membres du Conseil d'Administration du C.N.A.S.

2020-07-10-3- Syndicat Mixte pour l'Informatisation communale : élection du délégué communal.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les élections des délégués du SMIC représentant les communes de moins de 10 000 habitants se déroulent en 2 phases. Tout d'abord, chaque commune de moins de 10 000 habitants doit élire un délégué communal. Ensuite, ce délégué est convoqué par la commune de moins de 10 000 la plus peuplée du canton (adhérente au SMIC88) afin d'élire le nombre de délégués titulaires et suppléants au niveau du canton. Ce sont ces délégués qui siègeront au sein du Comité du SMIC — collège des Communes. Chaque commune de moins de 10000 doit transmettre la délibération d'élection de son délégué communal ainsi que la fiche de renseignements à la commune adhérente au SMIC la plus peuplée du canton (Dompaire).

Dans le cas où ces documents ne seraient pas transmis à la commune chargée des élections cantonales, cette dernière convoquera automatiquement le Maire de votre commune pour participer à cette élection.

Est candidate : Madame Joëlle MAIGROT.

Le vote a donné les résultats ci-après :

A obtenu

Madame Joëlle MAIGROT 13 voix (1 abstention : Mme Joëlle MAIGROT)

Madame Joëlle MAIGROT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée au Syndicat Mixte pour l'Informatisation communale.

2020-07-10-4-Commission locale d'évaluation des charges transférées : appel à candidature.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le principe de la FPU (Fiscalité professionnelle Unique), mise en œuvre par la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest au 1^{er} janvier 2019.

Ce régime fiscal induit la création d'une Commission Locale des Transferts de Charges.

Cette commission a pour rôle, notamment, d'évaluer les charges transférées à la Communauté de Communes ou les charges le cas échéant restituées aux communes.

La CLECT est composée d'élus désignés par les communes membres, chaque commune devant être représentée par au moins un membre, :

Monsieur le Maire précise que tout membre du Conseil Municipal peut être candidat mais que ce serait plus logique que ce soit un délégué communautaire qui est déjà informé des affaires qui sont débattues en conseil communautaire.

Monsieur Philippe CASSAGNE propose sa candidature pour siéger à cette commission et demande si un autre membre de l'Assemblée est intéressé pour y siéger ?

Aucun autre membre du Conseil Municipal ne se propose.

La candidature enregistrée est la suivante : Monsieur Philippe CASSAGNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Nomme** Monsieur Philippe CASSAGNE comme membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Commission communale des impôts : proposition d'une liste de commissaires.

Sujet retiré de l'ordre du jour en début de séance.

Budgets Primitifs 2020 : Budget Général- Budgets annexes.

2020-07-10-5- Budget Primitif 2020 : budget EAU-ASSAINISSEMENT.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du **budget annexe Eau potable-Assainissement** arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 02/07/2020 et présenté à l'Assemblée lors de la réunion informelle du 07/07/2020, comme suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 02 juillet 2020,
Vu le projet de budget primitif du budget annexe **Eau potable-Assainissement**,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe **Eau potable-Assainissement** arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	131 411,00€	131 411,00€
Section d'investissement	344 574,00€	344 574,00€
TOTAL	475 985,00€	475 985,00€

Résultat du vote :

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

2020-07-10-6- Budget Primitif 2020 : budget annexe SITE D'ASPERSION.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du **budget annexe Site d'Aspersions** arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 02/07/2020 et présenté à l'Assemblée lors de la réunion informelle du 07/07/2020, comme suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 02 juillet 2020,
Vu le projet de budget primitif du budget annexe **Site d'Aspersions**,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe **site d'aspersion** arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	45 876,00€	45 876,00€
Section d'investissement	6 000,00€	6 000,00€
TOTAL	51 876,00€	51 876,00€

Résultat du vote :

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

2020-07-10-7- Budget Primitif 2020 : budget annexe FORET.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du **budget annexe forêt** arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 02/07/2020 et présenté à l'Assemblée lors de la réunion informelle du 07/07/2020, comme suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 02 juillet 2020,
Vu le projet de budget primitif du budget annexe **Forêt**,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe **forêt** arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	280 252,00€	280 252,00€
Section d'investissement	111 570,00€	111 570,00€
TOTAL	391 822,00€	391 822,00€

Résultat du vote :

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

2020-07-10-8- Budget Primitif 2020 : budget général.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du **budget général** arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 02/07/2020 et présenté à l'Assemblée lors de la réunion informelle du 07/07/2020, comme suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 02 juillet 2020,

Vu le projet de budget primitif du budget **Général**,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif du budget **général** arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	823 796,00€	1 012 221,00€
Section d'investissement	485 051,00€	485 051,00€
TOTAL	1 308 847,00€	1 497 272,00€

Résultat du vote :

Voix pour : 14 - Voix contre : 0- Abstentions : 0

Informations diverses-

Monsieur Sylvain REBILLOT informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec la nouvelle responsable de l'ONF aura lieu le 03 août 2020 à 08h30 en mairie.
Une vidéo-projection sera diffusée aux élus, suivie d'une visite en forêt.

Questions diverses.

Monsieur Philippe CASSAGNE demande si la date du prochain conseil municipal est fixée ?
Monsieur le Maire informe les élus que, sauf impératif, la prochaine réunion se déroulera au mois de septembre 2020, un jeudi à 20h00.

Monsieur le Maire et Madame Joëlle MAIGROT, 1^{ère} Adjointe, relatent les différents rendez-vous et réunions auxquels maire et adjoints ont pu participer :

Le 26 juin 2020 : inauguration d'une expo-photo à Tignécourt (Natur'Images).

Le 30 juin 2020 :

- Visite des captages d'eau potable avec Véolia et un représentant de l'A.T.D.
- Vote des budgets primitifs lors du conseil communautaire.

Le 07 juillet 2020 :

- Réunion avec Monsieur GUILLAUMEY, Président de l'Office du Tourisme Intercommunal.
- Visite en mairie du major DORIDANT.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a procédé à la célébration du premier mariage civil de son mandat de maire, le 29 juin 2020.

Les conseillers n'ont plus ni remarques ni questions.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h47.